

# conférence

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

C  
C 89/12  
Août 1989

F

## Vingt-cinquième session

Rome, 11 - 30 novembre 1989

### ORGANISATION DE LA VINGT-CINQUIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE

#### TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1 - 4
Composition des délégations	5 - 6
Calendrier	7
Bureau de la Conférence	8 - 9
Séances plénières	10 - 17
- Déclarations des chefs de délégation ("débat général")	18 - 22
Commissions de la Conférence	23 - 33
Comité des résolutions	34 - 35
Fonctions constitutionnelles de la Conférence	36
- Admission de nouveaux membres	37
- Nomination du Président indépendant du Conseil	38 - 40
- Election des membres du Conseil	41
Questions diverses	
- Distribution des déclarations des délégués et autres documents fournis par les délégations	42 - 43
- Invitations	44 - 48
- Calendrier des réunions officieuses et des réceptions	49 - 50

#### ANNEXES

- A - Projet de calendrier de la Conférence - Calendrier détaillé
- B - Projet de calendrier de la Conférence - Calendrier récapitulatif
- C - Extrait de l'Article III de l'Acte constitutif de la FAO
- D - Critères applicables aux résolutions de la Conférence, et fonctions et méthodes de travail du Comité des résolutions

## INTRODUCTION

1. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est dirigée par une Conférence à laquelle sont représentés tous ses membres. Les sessions ordinaires de la Conférence ont lieu tous les deux ans (Article III et IV de l'Acte constitutif de la FAO).

2. A sa quinzième session (novembre 1969), la Conférence a adopté la résolution 6/69 par laquelle elle a invité le Conseil, après avoir analysé les comptes rendus des débats de cette même session, "à envisager de condenser le programme de la Conférence pour que ses délibérations soient plus efficaces et plus rapides". A sa cinquante-cinquième session (novembre 1970), le Conseil a décidé que l'ordre du jour de la Conférence ne devrait porter que sur les points essentiels, de façon à mieux orienter les débats sur les principales questions. L'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session de la Conférence figure dans le document C 89/1.

3. L'examen détaillé des questions de fond inscrites à l'ordre du jour est effectué normalement par trois commissions de la Conférence (créées aux termes de l'Article XIII du Règlement général de l'Organisation (RGO)). Le Conseil de la FAO a insisté, à sa cinquante-cinquième session et, de nouveau, à sa soixante-dix-huitième session (novembre 1980), sur la nécessité d'éviter tout chevauchement entre les activités de ces trois commissions et de définir clairement leurs mandats respectifs. Le Conseil a réaffirmé que la Commission I de la Conférence devait continuer de s'occuper des questions de caractère international ou national touchant la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture et les programmes des Etats Membres, notamment en ce qui concerne les questions de politique générale qui intéressent ces derniers. La Commission II devait s'occuper essentiellement des activités de l'Organisation du Programme de travail et budget du prochain exercice biennal et des objectifs à moyen terme de l'Organisation, tant pour le Programme ordinaire que pour les activités de terrain, sur la base du budget-programme présenté. Quant à la Commission III, elle devait continuer de s'occuper exclusivement des questions constitutionnelles et administratives. La Conférence de la FAO se réunira en séance plénière pour l'adoption finale de ses décisions (voir paragraphe 16 ci-après).

4. A sa vingt-quatrième session, la Conférence a décidé que sa vingt-cinquième session se tiendrait à Rome du samedi 11 novembre au jeudi 30 novembre 1989.

## COMPOSITION DES DELEGATIONS

5. Au moment de fixer la composition de leurs délégations, qui ont normalement à leur tête un ministre, les Etats Membres voudront bien tenir compte de la nécessité d'une participation efficace, non seulement aux séances plénières de la Conférence mais aussi aux travaux des trois commissions pendant toute la durée de la session dont un projet de calendrier figure à l'Annexe A.

6. Conformément à l'Article III de l'Acte constitutif, les Etats Membres sont représentés chacun par un délégué qui peut être accompagné de suppléants, d'adjoints et de conseillers (voir Annexe C).

CALENDRIER<sup>1</sup>

7. Le calendrier est le suivant:

6 - 10 novembre (mardi)	Quatre-vingt-seizième session du Conseil
11 novembre (samedi)	Ouverture de la vingt-cinquième session de la Conférence (élection du Président et des Vice-Présidents, adoption de l'ordre du jour et autres questions de procédure), admission de nouveaux membres et Conférence McDougall.
Conférence, 1ère semaine 13 - 17 novembre	Prix B.R. Sen et A.H. Boerma, déclarations du Directeur général et du Président indépendant du Conseil, déclarations des chefs de délégation, réunions des Commissions I et II, réunions officielles d'organisations non gouvernementales.
Conférence, deuxième et troisième semaines 20 - 30 novembre	Déclarations des chefs de délégations jusqu'au 21 novembre, réunions des trois commissions, nomination du Président indépendant du Conseil, élection des membres du Conseil, adoption des rapports des trois commissions par la Conférence en séance plénière, dernières séances plénières.
Vendredi 1er décembre	Quatre-vingt-dix-septième session du Conseil.

BUREAU DE LA CONFERENCE

8. Conformément à l'Article XXIV-5(b) du RGO, le Conseil, à sa quatre-vingt-quinzième session (juin 1987), a désigné des candidats à la présidence de la Conférence et des Commissions de la Conférence. A sa quatre-vingt-seizième session, qui se tiendra aussitôt avant la Conférence, le Conseil confirmera ces désignations et, en outre, il élira le Comité des candidatures de la Conférence, composé de onze Etats Membres.

9. Le Comité des candidatures, qui fait rapport directement à la Conférence, proposera à celle-ci, conformément à l'Article VII-2 du RGO, des candidats aux trois postes de vice-président de la Conférence, aux fonctions de membre de la Commission de vérification des pouvoirs (composée de neuf Etats Membres), et aux fonctions de membres élus du Bureau (au nombre de sept).

<sup>1</sup> Voir Annexe A.

SEANCES PLENIERES

10. La première séance plénière se tiendra le samedi 11 novembre 1989 à 10 heures et la deuxième dans l'après-midi du même jour. Ces deux séances devraient permettre de terminer la phase d'ouverture. A la première séance plénière, la Conférence élira son Président et ses trois Vice-Présidents et elle constituera son Bureau ainsi que la Commission de vérification des pouvoirs (Article VIII du RGO). La séance plénière sera alors levée afin de permettre à ces deux organes de tenir leurs premières séances.

11. A sa deuxième séance plénière, qui se tiendra l'après-midi (à 15 heures), la Conférence, étant saisie du premier rapport du Bureau, procédera à l'adoption de son ordre du jour, à la constitution des Commissions, à la nomination du Comité des résolutions (voir paragraphes 34 et 35 ci-après) et à l'admission des observateurs, et elle réglera d'autres questions de procédure. Le scrutin relatif à l'admission des nouveaux membres aura lieu au cours du même après-midi (voir <sup>2</sup> paragraphe 37 ci-après) et sera suivi par la seizième Conférence McDougall <sup>2</sup>. La séance se terminera par la cérémonie d'admission.

12. Le lundi matin 13 novembre, à 9 h 30, la séance plénière commencera par la présentation des prix B.R. Sen pour 1988 et 1989 et du prix A.H. Boerma <sup>3</sup>. Elle sera suivie par la déclaration du Directeur général à la Conférence, qui ouvrira le "débat général" en plénière.

13. La période allant du 13 au 21 novembre sera réservée aux déclarations des chefs de délégations au titre du "débat général" (voir paragraphe 20 ci-après). Le Président indépendant du Conseil fera sa déclaration à la Conférence au début de la séance plénière du lundi après-midi 13 novembre. Puis le Directeur général d'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) prendra la parole pour célébrer le 25ème anniversaire de la coopération établie entre la FAO et l'AIEA dans le cadre de la Division mixte FAO/AIEA de l'application des techniques nucléaires à l'alimentation et l'agriculture, qui a son siège à Vienne.

14. A sa soixante-dix-huitième session (novembre 1980), le Conseil a demandé qu'une demi-journée de battement soit maintenue dans le calendrier de la Conférence pour parer aux imprévus et permettre des arrangements de dernière heure. La matinée du mercredi 29 novembre a été réservée à cette fin.

---

<sup>2</sup> La Conférence McDougall a été instituée par le Conseil en octobre 1958 pour honorer la mémoire de cette éminente personnalité qui a joué un rôle de premier plan dans la fondation de la FAO et dans ses premières activités.

<sup>3</sup> Le prix B.R. Sen, qui sera décerné pour la onzième fois à cette occasion, a été institué par le Conseil à sa cinquante et unième session en application de la résolution 33/67 que la Conférence avait adoptée à sa quatorzième session, pour commémorer l'oeuvre accomplie par M. B.R. Sen en tant que le Directeur général de la FAO; le prix est attribué chaque année à un fonctionnaire des services extérieurs qui a fait preuve de qualités exceptionnelles. Le prix A.H. Boerma sera décerné pour la sixième fois à un auteur dont les écrits ont contribué à sensibiliser l'opinion internationale aux problèmes alimentaires mondiaux.

15. Le débat sur le budget à la Commission II devrait être terminé le jeudi 16 novembre et la Commission pourrait adopter cette section du rapport (point 13) le mardi après-midi 21 novembre, ce qui permettrait de voter le budget en séance plénière le mercredi matin 22 novembre.

16. A partir du lundi 27 novembre, des séances plénières se tiendront pour élire les membres du Conseil (voir paragraphe 41 ci-après), nommer le Président indépendant du Conseil (voir paragraphes 38 à 40 ci-après), adopter le rapport final et clore la session. Afin d'éviter le problème qui s'est posé vers la fin des dernières sessions de la Conférence, alors que les commissions n'ont pu se réunir à défaut de quorum, il est proposé de ne pas prévoir plus d'une séance le matin et l'après-midi des trois derniers jours de la session.

17. Les séances se tiendront normalement de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30.

- Déclarations des chefs de délégation ("débat général")

18. Tout en reconnaissant que, dans leur déclaration en séance plénière, les chefs de délégation devraient avoir la latitude d'aborder tout sujet considéré comme concernant l'ordre du jour et présentant un intérêt capital pour les travaux de la Conférence, le Conseil a suggéré, à sa soixante-dix-huitième session (novembre 1980) que les orateurs a) se concentrent sur un petit nombre de sujets déterminés, b) renoncent à décrire dans le détail la situation de leurs pays respectifs et c) s'abstiennent d'adresser des félicitations répétées aux membres du bureau de la Conférence et au personnel. A sa vingt et unième session (novembre 1981), la Conférence a décidé que la fonction de rapporteur de la plénière à la Commission I serait supprimée (C 81/REP. par. 16). Le Conseil a par ailleurs demandé aux chefs de délégation de veiller à ce qu'un membre au moins de leur délégation assiste à la plénière pendant toute la durée du débat général.

19. Les chefs de délégation qui pourraient apporter des précisions concrètes sur les résultats des politiques de développement de leur pays dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture sont invités à les présenter par écrit, en vue de leur inclusion dans les procès-verbaux de la session.

20. Six jours et demi de travail seront réservés aux déclarations générales (13-21 novembre). Le Conseil propose que les chefs de délégation désireux de prendre la parole en séance plénière durant cette période indiquent le plus tôt possible au Secrétaire général de la Conférence le jour et le moment - matin ou après-midi - auxquels ils souhaitent s'adresser à la Conférence en précisant quel serait leur deuxième ou troisième choix éventuel.

21. En principe, il n'y aura pas plus de dix orateurs pour chaque séance du matin ou de l'après-midi. Le nom des orateurs et l'ordre dans lequel ils parleront seront publiés tous les jours dans le Journal de la Conférence. Aucun changement ne sera apporté à la liste établie, sauf si deux orateurs sont convenus d'échanger le moment qui leur a été imparti.

22. Bien que six jours et demi de travail soient prévus pour le débat général, cette période risque encore d'être trop courte puisque la grande majorité des chefs de délégation présents à la Conférence voudront certainement prendre la parole. Le Conseil demande donc instamment que les déclarations ne dépassent pas un maximum de 15 minutes.

COMMISSIONS DE LA CONFERENCE

23. Le Conseil recommande que soient constituées les trois commissions habituelles qui examineront respectivement les trois premières parties de l'ordre du jour et feront rapport à ce sujet (voir C 89/12).
24. Commission I - Elle traite des principales tendances et questions de politique en matière d'alimentation et d'agriculture (première partie de l'ordre du jour) et constitue la principale tribune pour le débat de politique générale à la lumière des déclarations faites en séance plénière.
25. Il est prévu qu'elle commencera ses travaux le mercredi 15 novembre.
26. La Commission devrait tenir 16 séances et achever ses travaux le vendredi 24 novembre (voir Annexe B).
27. Commission II - Elle traite des programmes et activités techniques de l'Organisation (deuxième partie de l'ordre du jour).
28. Depuis la dix-huitième session de la Conférence (1975), la Commission a organisé ses débats conformément aux recommandations formulées par le Conseil à sa soixante-sixième session, de façon que la Conférence instaure un dialogue et aboutisse à un consensus sur les priorités du Programme de travail et budget et évite les chevauchements lors des délibérations. Ces arrangements ayant donné satisfaction de façon générale, on propose que la même organisation soit adoptée pour la vingt-cinquième session.
29. En ce qui concerne l'examen du Programme de travail et budget de 1990-91, on suggère en conséquence que les débats de la Commission II se concentrent sur la substance de l'introduction présentée par le Directeur général; les délibérations portant sur les divers chapitres devraient être essentiellement consacrées aux principaux aspects du programme de travail et du budget. Le Programme de travail et budget devra naturellement être approuvé chapitre par chapitre par la Conférence, comme prévu dans le projet de résolution.
30. Ainsi que l'avait recommandé le Conseil (CL 82/REP, par. 125-126) lors de sa quatre-vingt-deuxième session (novembre 1982), les deux documents consacrés aux objectifs à moyen terme et au Programme de travail et budget ont été fondus à nouveau par l'incorporation à ce dernier des sections concernant le moyen terme. L'Examen des Programmes de terrain et l'Examen du Programme ordinaire restent, toutefois, deux documents distincts et feront l'objet de débats séparés.
31. Il est prévu que la Commission II commencera ses travaux le mardi 14 novembre et les achèvera le vendredi 24 novembre, ce qui lui permettra de tenir dix-sept séances au total (voir Annexe B).
32. Commission III - Elle est chargée des questions constitutionnelles et administratives (troisième partie de l'ordre du jour). Elle doit commencer ses travaux le mercredi 22 novembre. Il est prévu qu'elle tiendra sept séances et achèvera ses travaux le lundi 27 novembre (voir Annexe B).
33. Les rapports des trois commissions seront adoptés officiellement par la Conférence en séance plénière (voir paragraphe 16 ci-dessus).

COMITE DES RESOLUTIONS

34. Le Conseil recommande de créer un Comité des résolutions de la Conférence composé de sept membres, un pour chacune des régions FAO.

35. Le Conseil rappelle l'opinion qu'il a déjà exprimée à plusieurs reprises dans le passé, à savoir que le nombre des résolutions doit être réduit au minimum et qu'elles ne doivent porter que sur des questions appelant une décision formelle de la Conférence. L'Annexe D énonce les critères applicables aux résolutions de la Conférence et décrit les fonctions et méthodes de travail du Comité des résolutions, tels qu'ils ont été adoptés, depuis 1975, par la Conférence à sa dix-huitième session et aux sessions suivantes.

FONCTIONS CONSTITUTIONNELLES DE LA CONFERENCE

36. Outre l'adoption des amendements de l'Acte constitutif et des règlements de l'Organisation, l'approbation des conventions et accords, etc., la Conférence est expressément chargée, par l'Acte constitutif, des fonctions suivantes:

- Admission de nouveaux membres

37. La Conférence, en tant qu'organe suprême de l'Organisation, a le pouvoir d'admettre de nouveaux membres et, en général, de régler les questions d'appartenance à l'Organisation. Au moment de l'impression du présent document, aucune demande d'admission à la qualité de membre n'avait été reçue, mais de telles demandes pourraient encore parvenir puisqu'elles sont recevables jusqu'au 11 octobre 1989, c'est-à-dire trente jours avant l'ouverture de la session. Le vote sur l'admission de nouveaux membres a lieu au scrutin secret et une majorité des deux tiers des suffrages exprimés est requise, la majorité des membres de l'Organisation devant être présente au moment du vote. L'admission à la qualité de membre prend effet à la date à laquelle la Conférence approuve la demande. L'examen de ce point de l'ordre du jour est fixé au samedi 11 novembre (voir paragraphe 11 ci-dessus).

- Nomination du Président indépendant du Conseil

38. Aux termes du paragraphe 2 de l'Article V de l'Acte constitutif et du paragraphe 1 de l'Article XXIII du RGO, la Conférence nomme le Président indépendant du Conseil.

39. En ce qui concerne la présentation des candidatures au poste de Président indépendant du Conseil, l'alinéa (b) du paragraphe 1 de l'Article XXIII du RGO stipule que le Conseil fixe la date limite pour la présentation des candidatures par les Etats Membres au Secrétaire général de la Conférence. En conséquence, le Conseil, à sa quatre-vingt-quinzième session, a fixé au vendredi 1er septembre à 17 heures la date limite pour la présentation des candidatures à ce poste. Les propositions reçues seront communiquées à tous les Etats Membres le vendredi 8 septembre 1989 au plus tard.

40. La nomination du Président indépendant du Conseil est provisoirement fixée au mardi matin 28 novembre.

- Election des membres du Conseil

41. Aux termes du paragraphe 1 de l'Article V de l'Acte constitutif, la Conférence procède aussi à l'élection des membres du Conseil. Une note distincte à ce sujet sera distribuée comme document de la Conférence. Aux termes de l'alinéa (a) du paragraphe 10 de l'Article XXII du RGO, la Conférence fixe la date de l'élection et la date limite pour le dépôt des candidatures au Conseil. Le calendrier ci-joint (Annexe B) propose que l'élection ait lieu le lundi 27 novembre. Ainsi que le stipule l'alinéa (c) du paragraphe 10 de l'Article XXII du RGO, chaque proposition de candidature doit être appuyée par écrit par les délégués de deux Etats Membres à la Conférence autres que le délégué de l'Etat Membre proposé comme candidat et doit être accompagnée d'un avis écrit par lequel le délégué de l'Etat Membre proposé déclare formellement que son pays accepte d'être candidat. L'alinéa (d) du paragraphe 10 de l'Article XXII du Règlement général précise en outre que le Bureau communique à la Conférence, trois jours ouvrables au moins avant la date fixée pour l'élection, la liste des candidatures recevables qui lui ont été soumises.

QUESTIONS DIVERSES

- Distribution des déclarations des délégués et des autres documents fournis par les délégations

42. Les déclarations faites par les délégués en plénière ou en commission figurent dans les comptes rendus sténographiques de la Conférence. Si une délégation en fait la demande et fournit les exemplaires nécessaires, ces déclarations peuvent également être mises à la disposition des délégués sur le comptoir situé en face du Bureau de distribution des documents. En revanche, elles ne peuvent être placées dans les casiers qui se trouvent au Bureau des documents, ceux-ci étant réservés à la distribution des documents officiels de la Conférence.

43. Les communications sous enveloppe adressées à telle ou telle délégation ou tel ou tel délégué seront disposées dans les casiers des délégations. Les autres documents fournis par les délégations, y compris les imprimés, seront placés sur le comptoir.

- Invitations

44. L'Organisation des Nations Unies et les autres organisations du système des Nations Unies peuvent se faire représenter, sans droit de vote, aux sessions de la Conférence. Les autres organisations intergouvernementales dont les rapports avec la FAO sont régis par des accords contenant des clauses précises à cet effet ont le droit de se faire représenter par des observateurs. Enfin, les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif peuvent envoyer, elles aussi, des observateurs aux sessions de la Conférence.

45. D'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales jouissant du statut consultatif spécial ou du statut de liaison peuvent être invitées à titre provisoire par le Directeur général, sous réserve de l'approbation de la Conférence. En conséquence, l'ordre du jour provisoire de la session comporte un point intitulé "Admission d'observateurs".

46. Les dispositions que l'on vient de rappeler sont énoncées dans l'Article XVII du RGO ainsi que dans les "Principes directeurs régissant les relations entre la FAO et les organisations internationales non gouvernementales" (Textes fondamentaux de la FAO, Volume II, Section P).

47. Les observateurs des organisations non gouvernementales seront invités à assister à des réunions officielles qui se tiendront le mardi 14 novembre afin que la Conférence puisse être informée de leurs opinions et suggestions sur les activités et programmes de l'Organisation.

48. Le Conseil a pris note de la proposition du Directeur général d'inviter les mouvements de libération africains qui sont reconnus par l'OUA à assister à la vingt-cinquième session de la Conférence en qualité d'observateurs. Il a en outre pris acte de la proposition du Directeur général d'inviter, comme par le passé, l'Organisation de libération de la Palestine, également en qualité d'observateur.

- Calendrier des réunions officielles et des réceptions

49. A sa cinquante et unième session, le Conseil a décidé que les réunions officielles de groupes régionaux ou analogues ne doivent pas être organisées aux mêmes heures que les séances de la Conférence, car il faut ménager le temps des délégués, surtout dans le cas des délégations peu nombreuses, et éviter de surcharger les locaux et le personnel de conférence.

50. Le Conseil formule de nouveau le vœu que le nombre de réceptions en soirée reste dans les limites du raisonnable et il invite les gouvernements des Etats Membres à faire savoir dès que possible au Secrétaire général de la Conférence s'ils se proposent de donner une réception et, le cas échéant, la date envisagée.

ANNEXE A

PROJET DE CALENDRIER DE LA CONFERENCE  
CALENDRIER DETAILLE

PREMIER JOUR (OUVERTURE DE LA SESSION)

Séances plénières	Commission de vérification des pouvoirs
<p><u>MATIN</u></p> <p><u>Première séance (10 heures)</u></p> <p>Ouverture de la session par le Directeur général</p> <p><u>Point 1</u> - Election du Président et des Vice-Présidents</p> <p><u>Point 2</u> - Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs</p>	<p><u>Première séance</u> (immédiatement après la constitution de la Commission par la plénière)</p>
<p>Samedi 11 novembre</p>	
<p><u>APRES-MIDI</u></p> <p><u>Deuxième séance (15 heures)</u></p> <p><u>Point 3</u> - Adoption de l'ordre du jour</p> <p><u>Point 4</u> - Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour</p> <p><u>Point 5</u> - Admission d'observateurs</p> <p><u>Point 24</u> - Demande d'admission à la qualité de Membre de l'Organisation (vote) 1/</p> <p>Seizième Conférence McDougall</p> <p><u>Point 24</u> - Demandes d'admission à la qualité de Membre de l'Organisation (suite) (Résultats du vote et cérémonie d'admission)</p>	<p><u>Deuxième séance</u></p>
	<p>1/ A ce jour, aucune demande n'a été reçue.</p>

Séances plénières	Commission I	Commission II	Commission III
<p><b>MATIN</b></p> <p><u>Troisième séance</u></p> <p>Adoption du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs</p> <p>Prix B.R. Sen et A.H. Boerma pour 1988 et 1989</p> <p>Déclaration du Directeur général à la Conférence</p>			
<p><b>Lundi</b> 13 novembre</p> <p><u>APRES-MIDI Quatrième séance</u></p> <p>Déclaration du Président indépendant du Conseil à la Conférence</p> <p>Allocution du Directeur général de l'AIEA</p> <p>Débat général</p>			

Séances plénières		Commission II	Commission III
<p><b>MATIN</b></p> <p><u>Cinquième séance</u></p> <p>Débat général (suite)</p>	<p>[Réunion officielle des observateurs d'organisations non gouvernementales]</p>	<p><u>Première séance</u></p> <p><u>Point 12</u> - Examen du Programme ordinaire</p>	
<p><b>Mardi</b> 14 novembre</p> <p><b>APRES-MIDI</b></p> <p><u>Sixième séance</u></p> <p>Débat général (suite)</p>	<p>[Réunion officielle des observateurs d'organisations non gouvernementales]</p>	<p><u>Deuxième séance</u></p> <p><u>Point 12</u> - Examen du Programme ordinaire (suite)</p>	

Séances plénières	Commission I	Commission II	Commission III
<p>MATIN</p> <p><u>Septième séance</u></p> <p>Débat général (suite)</p>	<p><u>Première séance</u></p> <p><u>Point 6 - Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture:</u></p> <p>6.1 Situation de l'alimentation et de l'agriculture</p>	<p><u>Troisième séance</u></p> <p><u>Point 13 - Programme de travail et budget 1990-91 et objectifs à moyen terme</u></p>	
<p>Mercredi 15 novembre</p> <p>APRES-MIDI</p> <p><u>Huitième séance</u></p> <p>Débat général (suite)</p>	<p><u>Deuxième séance</u></p> <p><u>Point 6 - Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture:</u></p> <p>6.1 Situation de l'alimentation et de l'agriculture (suite)</p>	<p><u>Quatrième séance</u></p> <p><u>Point 13 - Programme de travail et budget 1990-91 et objectifs à moyen terme (suite)</u></p>	

Séances plénières	Commission I	Commission II	Commission III
<p>MATIN</p> <p><u>Neuvième séance</u></p> <p>Débat général (suite)</p>	<p><u>Troisième séance</u></p> <p><u>Point 6</u> - Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture</p> <p>6.1 Situation de l'alimentation et de l'agriculture (suite)</p>	<p><u>Cinquième séance</u></p> <p><u>Point 13</u> - Programme de travail et budget 1990-91 et objectifs à moyen terme (suite)</p>	
<p>Jeudi 16 novembre</p> <p>APRES-MIDI</p> <p><u>Dixième séance</u></p> <p>Débat général (suite)</p>	<p><u>Quatrième séance</u></p> <p><u>Point 6</u> - Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture:</p> <p>6.1 Situation de l'alimentation et de l'agriculture (suite)</p>	<p><u>Sixième séance</u></p> <p><u>Point 13</u> - Programme de travail et budget 1990-91 et objectifs à moyen terme (suite)</p>	

Séances plénières	Commission I	Commission II	Commission III
<p>MATIN</p> <p><u>Onzième séance</u></p> <p>Débat général (suite)</p>	<p><u>Cinquième séance</u></p> <p><u>Point 6</u> - Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture</p> <p>6.2 Ajustement agricole international: rapport sur les lignes d'orientation 7, 8 et 12</p>	<p><u>Septième séance</u></p> <p><u>Point 14</u> - Examen des Programmes de terrain</p>	
<p>Vendredi 17 novembre</p> <p>APRES-MIDI</p> <p><u>Douzième séance</u></p> <p>Débat général (suite)</p>	<p><u>Sixième séance</u></p> <p><u>Point 6</u> - Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture</p> <p>6.2 Ajustement agricole international: rapport sur les lignes d'orientation 7, 8 et 12 (suite)</p>	<p><u>Huitième séance</u></p> <p><u>Point 14</u> - Examen des programmes de terrain (suite)</p>	

Séances plénières	Commission I	Commission II	Commission III
<p>MATIN</p> <p><u>Treizième séance</u></p> <p>Débat général (suite)</p>	<p><u>Septième séance</u></p> <p>Point 7 - Contribution de la FAO à la préparation d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement</p>	<p><u>Neuvième séance</u></p> <p>Point 15 - Conclusions de l'examen de certains aspects des buts et opérations de la FAO</p>	
<p>Lundi 20 novembre</p> <p>APRES-MIDI</p> <p><u>Quatorzième séance</u></p> <p>Débat général (suite)</p>	<p><u>Huitième séance</u></p> <p>Point 7 - Contribution de la FAO à la préparation d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement (suite)</p>	<p><u>Dixième séance</u></p> <p>Point 15 - Conclusions de l'examen de certains aspects des buts et opérations de la FAO (suite)</p>	

Séances plénières	Commission I	Commission II	Commission III
<p>MATIN</p> <p><u>Quinzième séance</u></p> <p>Débat général (suite)</p>	<p><u>Neuvième séance</u></p> <p>Point 8 - Rapport intérimaire sur les Négociations commerciales multilatérales du GATT (Négociations d'Uruguay) et conséquences pour la FAO</p>	<p><u>Onzième séance</u></p> <p>Point 15 - Conclusions de l'examen de certains aspects de but et opérations de la FAO (suite)</p>	
<p>Mardi 21 novembre</p> <p>APRES-MIDI <u>Seizième séance</u></p> <p>Débat général (suite)</p>	<p><u>Dixième séance</u></p> <p>Point 9 - Commission des ressources phytogénétiques et Engagement international: rapport intérimaire</p>	<p><u>Douzième séance</u></p> <p>Point 15 - Conclusions de l'examen de certains aspects de but et opérations de la FAO (suite)</p> <p>Adoption du rapport sur le point 13 (Programme de travail et Budget 1990-91 et objectifs à moyen terme)</p>	

Séances plénières	Commission I	Commission II	Commission III
<p>MATIN <u>Dix-septième séance (11 heures)</u></p> <p>Adoption du rapport de la Commission II sur le point 13</p> <p>(Programme de travail et budget 1990-91 et objectifs à moyen terme)</p> <p>Mercredi 22 novembre</p> <p>APRES-MIDI</p>	<p><u>Onzième séance</u></p> <p><u>Point 10 - Introduction du principe de l'information et du consentement préalables (ICP) dans le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides</u></p>		
	<p><u>Douzième séance</u></p> <p><u>Point 11 - Plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement agricole et rural</u></p>	<p><u>Treizième séance</u></p> <p><u>Point 15 - Conclusions de l'examen de certains aspects des buts et opérations de la FAO (suite)</u></p>	<p><u>Première séance</u></p> <p><u>Point 18 - Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs</u></p> <p><u>Point 19 - Autres questions constitutionnelles et juridiques</u></p> <p>19.1 Procédure d'élection des Présidents et des membres du Comité du programme et du Comité financier</p>

Séances plénières	Commission I	Commission II	Commission III
	<p><u>Treizième séance</u></p> <p>Point 11 - Plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement agricole et rural (suite)</p>	<p><u>Quatorzième séance</u></p> <p>Point 16 - Programme alimentaire mondial (ONU/FAO)</p>	<p><u>Deuxième séance</u></p> <p>Point 19 - Autres questions constitutionnelles et juridiques</p> <p>19.2 Confirmation de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel</p> <p><u>Point 20 - Comptes vérifiés</u></p> <p><u>Point 21 - Barème des contributions 1990-91</u></p>
	<p><u>Quatorzième séance</u></p> <p>Adoption du rapport</p>	<p><u>Quinzième séance</u></p>	<p><u>Troisième séance</u></p>

Jeudi  
23  
novembre

Séances plénières	Commission I	Commission II	Commission III
	<p><u>Quinzième séance</u> (suite)</p> <p><u>Point 17</u> - Relations et consultations avec les organisations internationales</p> <p>17.1 Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies et intéressant la FAO (notamment Conférence internationale sur la nutrition)</p> <p>17.2 Relations avec les organisations inter-gouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales</p>	<p><u>Troisième séance</u> (suite)</p> <p><u>Point 22</u> - Retour du Bureau régional pour le Proche-Orient dans cette région</p> <p><u>Point 23</u> - Autres questions administratives et financières</p> <p>23.1 Etat des contributions</p>	

Séances plénières	Commission I	Commission II	Commission III
<p>MATIN</p>	<p><u>Quinzième séance</u> Adoption du rapport (suite)</p>	<p><u>Seizième séance</u> Adoption du rapport (suite)</p>	<p><u>Quatrième séance</u> <u>Point 23</u> - Autres questions administratives et financières  23.2 Rapport sur les mesures adoptées pour répartir l'excédent de trésorerie  23.3 Reconstitution du Compte de réserve spécial</p>
<p>Vendredi 24 novembre APRES-MIDI</p>	<p><u>Seizième séance</u> Adoption du rapport (suite)</p>	<p><u>Dix-septième séance</u> Adoption du rapport (suite)</p>	<p><u>Cinquième séance</u> <u>Point 23</u> - Autres questions administratives et financières  23.4 Locaux du Siège  23.5 Questions de personnel  23.6 Autres questions</p>

Séances plénières	Commission I	Commission II	Commission III
MATIN <u>Dix-huitième séance</u>  <u>Point 25 - Election des membres du Conseil</u>  Lundi 27 novembre			<u>Sixième séance</u>  Adoption du rapport
APRES-MIDI <u>Dix-neuvième séance</u>  <u>Point 25 - Election des membres du Conseil (suite)</u>			<u>Septième séance</u>  Adoption du rapport (suite)

Séances plénières	Commission I	Commission II	Commission III
<p>MATIN</p> <p><u>Vingtième séance</u></p> <p><u>Point 26</u> - Nominations:</p> <p>26.1 Nomination du Président indépendant du Conseil</p> <p>26.2 Nomination des représentants des Etats Membres au Comité de la Caisse des Pensions</p> <p><u>Point 27</u> - Date et lieu de la vingt-sixième session de la Conférence</p> <p><u>Point 28</u> - Autres questions</p> <p>Adoption du rapport de la Commission I</p>			
<p>Mardi 28 novembre</p> <p>APRES-MIDI <u>Vingt et unième séance</u></p> <p>Adoption du rapport de la Commission I (suite)</p>			

Séances plénières	Commission I	Commission II	Commission III
<p>MATIN</p> <p>Mercredi 29 novembre</p>			
<p>APRES-MIDI</p> <p><u>Vingt-deuxième séance</u></p> <p>Adoption du rapport de la Commission II</p>			
<p>MATIN</p> <p><u>Vingt-troisième séance</u></p> <p>Adoption du rapport de la Commission II (suite)</p>			
<p>Jeudi 30 novembre</p> <p>APRES-MIDI</p> <p><u>Vingt-quatrième séance</u></p> <p>Adoption du rapport de la Commission III</p>			

**PROJET DE CALENDRIER DE LA CONFERENCE**  
**CALENDRIER RECAPITULATIF**

a) Pré-session

Date	96 <sup>ème</sup> session du Conseil	Commission des candidatures	Nombre total de séances
Lundi 6 novembre	1 matin		1
	2 après-midi		1
Mardi 7 novembre	3 matin		1
	4 après-midi		1
Mercredi 8 novembre	5 matin		1
	6 après-midi		1
Jeudi 9 novembre	7 matin		1
	8 après-midi		1
Vendredi 10 novembre	9 matin		1
	après-midi	1	1

b) Session proprement dite

Date	Séances plénières	Commission I	Commission II	Commission III	Autres séances	Nombre total de séances
Samedi 11 novembre	1				Vérific. pouvoirs	2
	2				Vérific. pouvoirs	2
Dimanche 12 novembre	3					1
	4					1
Mardi 14 novembre	5		1		ONG 1	3
	6		2		ONG 2	3
Mercredi 15 novembre	7	1	3			3
	8	2	4			3

b) Session proprement dite (suite)

Date	Séances plénières	Commission I	Commission II	Commission III	Autres séances	Nombre total de séances
Jeudi 16 novembre	9	3	5			3
après-midi	10	4	6			3
Vendredi 17 novembre	11	5	7			3
après-midi	12	6	8			3
Samedi 18 novembre						
après-midi						
Dimanche 19 novembre						
après-midi						
Lundi 20 novembre	13	7	9			3
après-midi	14	8	10			3
Mardi 21 novembre	15	9	11			3
après-midi	16	10	12*			3

\*Adoption du rapport sur le Programme de travail et budget 1990-91 et les objectifs à moyen terme

b) Session proprement dite (suite)

Date	Séances plénières	Commission I	Commission II	Commission III	Autres séances	Nombre total de séances
Mercredi 22 novembre	17* matin après-midi	11 12	13	1		2 3
Jeudi 23 novembre	matin après-midi	13 14	14 15	2 3		3 3
Vendredi 24 novembre	matin après-midi	15 16	16 17	4 5		3 3
Samedi 25 novembre	matin après-midi					
Dimanche 26 novembre	matin après-midi					
Lundi 27 novembre	18 matin après-midi	17	17	6		2
	19 après-midi			7		2

\*Adoption du rapport sur le Programme de travail et budget 1990-91 et les objectifs à moyen terme

b) Session proprement dite (suite)

Date	Séances plénières	Commission I	Commission II	Commission III	Autres séances	Nombre total de séances
Mardi 28 novembre	20 matin après-midi					1
Mercredi 29 novembre	21 matin après-midi					1
Jeudi 30 novembre	22 matin après-midi					1
	23 matin					1
	24 après-midi					1

c) Session suivant la Conférence

Date	97ème session du Conseil	Nombre total de séances
Vendredi 1er décembre	1 matin	1
	2 après-midi	1

EXTRAIT DE L'ARTICLE III DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA FAO

CONFERENCE

(Dispositions régissant la composition des délégations)

1. L'Organisation comporte une Conférence à laquelle les membres et les membres associés sont représentés chacun par un délégué. Les membres associés participent aux délibérations de la Conférence, mais ils ne peuvent y exercer de fonctions et n'ont pas le droit de vote.
2. Chacun des Etats Membres et des membres associés peut en outre faire accompagner son délégué de suppléants, d'adjoints et de conseillers. La Conférence fixe les conditions dans lesquelles ces suppléants, adjoints et conseillers participent aux débats; toutefois, cette participation ne comporte pas le droit de vote, sauf dans le cas où un suppléant, un adjoint ou un conseiller remplace le délégué.
3. Aucun délégué ne peut représenter plus d'un Etat Membre ou membre associé.
4. Chaque Etat Membre ne dispose que d'une voix. Un Etat Membre en retard dans le paiement de sa contribution à l'Organisation ne peut participer aux scrutins de la Conférence si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années civiles précédentes. La Conférence peut néanmoins autoriser ce membre à voter si elle constate que le défaut de paiement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté.

ANNEXE DCRITERES APPLICABLES AUX RESOLUTIONS DE LA CONFERENCE  
ET FONCTIONS ET METHODES DE TRAVAIL DU COMITE DES RESOLUTIONS1. Critères relatifs à l'élaboration des résolutions

Les résolutions devraient être essentiellement réservées aux décisions formelles suivantes:

- i) amendements à l'Acte constitutif, au Règlement général de l'Organisation et au Règlement financier;
- ii) approbation ou confirmation de conventions ou d'accords et d'amendements y relatifs;
- iii) création d'organes en vertu de l'Article VI de l'Acte constitutif et adoption ou amendement de leurs statuts;
- iv) adoption du Programme de travail et budget de la période biennale suivante;
- v) décisions relatives à certaines questions financières, telles que le Fonds de roulement, le barème des contributions et l'adoption des comptes vérifiés;
- vi) grandes questions intéressant les programmes et les politiques;
- vii) recommandations à l'adresse d'Etats Membres ou d'organisations internationales;
- viii) questions touchant la nomination du Directeur général et celle du Président du Conseil;
- ix) hommages et commémorations d'importance spéciale pour la FAO.

2. Fonctions du Comité des résolutions

- a) Le Comité des résolutions examine tous les projets de résolution, quelle qu'en soit l'origine, à moins que le Bureau n'en décide autrement.
- b) Le Comité des résolutions s'efforce de limiter le plus possible le nombre des résolutions et s'assure qu'elles sont conformes aux critères énoncés plus haut. Le cas échéant, il appelle également l'attention sur les incidences importantes que peuvent avoir les projets de résolution du point de vue constitutionnel, du point de vue des programmes ou du point de vue budgétaire.
- c) Le Comité des résolutions peut apporter aux projets de résolution des modifications d'ordre rédactionnel ou des amendements analogues qui n'en affectent pas la substance. Il peut recommander tout autre amendement qu'il juge approprié. Avec l'assentiment des auteurs, le Comité peut amender les projets de résolution proposés au cours de la session de la Conférence.

3. Méthodes de travail du Comité des résolutions

- a) Le Comité des résolutions est convoqué, aussi souvent que cela est nécessaire, par son Président ou par le Bureau. Sous réserve des dispositions du paragraphe e) ci-dessous, les séances du Comité sont privées. Le Comité se tient en liaison étroite avec le Bureau, pour les questions de fond comme pour les questions de procédure.
- b) Les projets de résolution sont transmis au Comité des résolutions avant d'être soumis à une commission de la Conférence ou en séance plénière pour examen et approbation.
- c) Si un projet de résolution ne satisfait pas aux critères énoncés plus haut, le Comité des résolutions suggère d'en incorporer la substance dans la partie "narrative" du rapport de la Conférence.
- d) Si le Comité des résolutions a des raisons de douter que l'accord puisse se faire sur le fond d'un projet de résolution, il peut décider de demander que les instances compétentes procèdent à un débat sur le fond et que le projet de résolution lui soit renvoyé pour examen après que ce débat aura eu lieu et qu'une décision aura été prise quant au fond.
- e) Le Comité des résolutions peut inviter les auteurs d'un projet de résolution à participer à ses délibérations et, avec leur assentiment, il peut apporter à ce projet tels amendements qu'il juge nécessaires.
- f) Le Comité des résolutions peut déléguer son Président ou un ou plusieurs de ses membres pour participer à un débat sur un projet de résolution, soit pour exposer les vues du Comité et les raisons des modifications qu'il a pu proposer, soit pour suivre ce débat et être en mesure d'en indiquer la teneur au Comité lorsque le texte du projet de résolution lui sera renvoyé.
- g) Le Comité des résolutions soumet des rapports sur tous les projets de résolution dont il a été saisi et ces rapports sont distribués comme documents de la Conférence. Les modifications aux projets de résolution recommandées par le Comité dans ses rapports sont considérées comme des amendements au sens de l'Article XI-3 du RGO et, au besoin, sont examinées par la commission compétente ou en séance plénière le jour même où le rapport pertinent est distribué.